

Aspiran ■ Brignac ■ Cabrières ■ Canet ■ Ceyras ■ Clermont l'Hérault ■ Fontès ■ Liausson ■ Lieuran-Cabrières
Mérifons ■ Mourèze ■ Nébian ■ Octon ■ Paulhan ■ Péret ■ Salasc ■ Usclas d'Hérault ■ Valmascle ■ Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire du 28 Janvier 2009 qui s'est réuni à Canet

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire

En application des dispositions combinées des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a débattu sur les orientations à définir dans le Budget Primitif 2009.

Ce débat constitue la phase préalable au vote du budget et porte sur les grandes orientations budgétaires et les choix généraux. Il a permis de détailler les grands projets structurants et d'analyser les équilibres financiers de la CCC pour 2009.

• Budget général – Section d'investissement

Aire d'accueil des gens du voyage – Clermont l'Hérault

Coût de l'investissement projeté : environ 600.000 €

Subventions : 150.000 €

Nombre d'emplacements : 10, dont 20 places d'accueil caravane



Extension de la crèche de Clermont l'Hérault

Coût de l'investissement projeté : 800.000 €

Subventions : 500.000 €

16 berceaux créés, pour un total de 40 places au final



Construction d'une crèche à Canet

Coût de l'investissement projeté, tranche 1 : environ 300.000 €

Subventions : 450.000 €

Nombre de berceaux créés : 20



Achat des bâtiments SALASC à Clermont l'Hérault

Projet de création d'un pôle culturel qui regrouperait le théâtre, le cinéma, l'école de musique... Projet en lien avec l'étude sur la compétence culturelle.

Coût d'achat : 830.000 €



Plan de gestion du Salagou

Création de toilettes sèches, d'une aire de stationnement et de service autour du Salagou, pose de signalétique

Budget 2009 : 200.000 €

Construction – Réhabilitation des bâtiments des ALISH – ALIAE

Cela concerne la création d'un équipement à Canet et des travaux d'entretien et de réhabilitation d'autres équipements.

Enveloppe programmée : 200.000 €



Réhabilitation du bâtiment industriel intercommunal à la Barthe à Paulhan

Travaux de réhabilitation d'un local du 1^{er} bâtiment industriel pour l'installation d'un nouveau locataire.

Coût de l'investissement projeté : 180.000 €



Extension des bâtiments du service Ordures Ménagères à Aspiran

Suite au développement du service, création de vestiaires, douches et abri sécurisé pour les véhicules.

Coût de l'investissement projeté, tranche 1 : 60.000 €



Plan Local de l'Habitat - PLH

En collaboration avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Coût de l'investissement projeté : 200.000 €

Opérations diverses

Opérations qui recouvrent la vie de la CCC : Véhicules tous services, informatique, bureau, mise aux normes des bâtiments....

Coût de l'investissement projeté : 500.000 €

Aides aux communes – valorisation du patrimoine public

Subventions pour la valorisation des propriétés communales et mise en valeur façades communales

Coût de l'investissement projeté : 400.000 €

• Budget général – Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement : 11.000 000 € soit 16 % d'augmentation par rapport à l'année 2008.

Les principales dépenses de fonctionnements concernent en plus des dépenses de salaires et de frais de gestion courante :

Etudes : Tourisme et culture, PLH, les Courtinals de Mourèze, les énergies renouvelables

Location des locaux de la DSD

Réaménagement des locaux de la DSD

Maintenance et vérification périodique

Service ALAE : fonctionnement sur l'année complète

Nouveau service : le CISPD

• Budgets annexes

Les Tanes Hautes et La ZAE de Vareilhes : Ces deux projets d'aménagement sont actuellement à l'étude

La Barthe : 1 seule parcelle à la vente

Le PAEVHÉ : l'opération devrait se solder cette année

L'urbanisme : l'objectif est d'atteindre l'équilibre cette année, sur la partie conventionnée avec les communes

La Lergue : petites dépenses liées aux travaux de mise en sécurité du site dans l'attente d'une vente du site

Le village des Métiers du Livre d'Art : dernière année

L'Estagnol

Le centre aquatique

ENVIRONNEMENT - AGENDA 21

Convention de prestation de service entre la CCC et la commune de CELLES, Réduction de titre de recette

La commune de CELLES a fait part de son souhait de dénoncer à compter du 1^{er} Janvier 2009 la convention de prestation de service passé avec la CCC pour la période du 1^{er} Mai 2008 au 30 Avril 2009, suite à son adhésion à la Communauté de communes du Lodévois et Larzac.

Un titre de recette n° 534 d'un montant de 5 352 € ayant déjà été émis pour le paiement par la commune de la

prestation de service liée à l'enlèvement des ordures ménagères pour la période du 1^{er} Mai 2008 au 30 Avril 2009, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de réduire ce montant de la somme de 1.784 €, correspondant à la période de service non fait, du 1^{er} janvier 2009 au 30 Avril 2009.

JEUNESSE - PETITE ENFANCE

Convention de mise à disposition d'une puéricultrice territoriale avec la Commune de CLERMONT L'HERAULT

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à **l'unanimité** pour conclure une convention avec la commune de Clermont l'Hérault pour la mise à disposition de Madame Nadia PROCIA, assurant les missions de direction de la crèche collective municipale et d'assistante de la responsable du service petite enfance à la CCC.

Cette convention de mise à disposition sera conclue aux conditions suivantes :

- Mise à disposition du 14 Janvier 2009 au 31 Décembre 2009, pour une durée hebdomadaire 60% de son temps de travail mensuel
- La commune de Clermont l'Hérault remboursera à la CCC le montant de la rémunération et des charges sociales de Madame Nadia PROCIA sur présentation d'un titre trimestriel.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAC de l'extension du PAVHé – Vente d'une parcelle à la société IMA 2 SAS

Le Conseil Communautaire a accepté à **l'unanimité** de vendre à la société IMA 2 SAS le lot Ea d'une superficie de 5500 m² situé sur la ZAC de l'extension du PAVHé pour

un montant de 330 000 euros H.T afin d'y implanter un hard discount alimentaire sous l'enseigne d'Aldi.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Renouvellement de la convention avec l'Agence Départementale de l'Hérault pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour l'année 2009

Une convention de partenariat a été conclue le 29 juillet 2008 entre la CCC et l'ADIL de l'Hérault pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2008. Elle prévoyait notamment la mise en place de permanences régulières d'information sur le logement à raison de deux journées de permanences d'information et de conseil sur le Clermontais le 1^{er} et 3^{ème} mercredi matin de 9h15 à 12h15 dans les locaux de l'espace Marcel Vidal, 20 avenue Raymond Lacombe à Clermont l'Hérault.

En contrepartie, la CCC s'est engagée à apporter une contribution financière au financement de l'ADIL de l'Hérault, à hauteur de 0,10 € par habitant en 2008 au prorata du nombre de mois écoulés depuis sa prise d'ef et sur la base des permanences effectivement assurées par l'ADIL.

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de prolonger cette convention aux mêmes conditions pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009.

MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DES DEPARTEMENTS

Monsieur le Président a présenté à l'assemblée le texte de la motion suivante :

« La commission Balladur évoque dans ses propositions la suppression de l'échelon administratif qu'est le département. Elle rendra ses conclusions à la fin du mois de février et le président de la République les transmettra avant l'été au parlement pour une série de projets de lois.

Lors de l'assemblée générale de l'Association des Départements de France le 17 décembre 2008, les 102 Présidents de Conseils généraux, de droite comme de gauche, ont exprimé avec force et l'unanimité leur rejet du projet gouvernemental de suppression des départements, de même que le principe de fusion entre les Régions et les Départements. Il s'agirait en effet là d'un démantèlement

total des politiques locales déterminantes pour l'équilibre des territoires.

La Communauté de Communes du Clermontais est attachée au Conseil général de l'Hérault et soutient les initiatives visant à assurer la pérennité du département qui est synonyme de proximité, d'identité et de premier financeur des communes et des intercommunalités.

Je vous demande de vous prononcer contre la suppression du Département et d'apporter votre soutien à l'initiative de M. André Vezinhet, président du Conseil Général de l'Hérault, député. »

Après débat, et à la majorité, le Conseil Communautaire a adopté la présente motion.

En DIRECT

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

ESPACE Marcel VIDAL - 20 avenue Raymond Lacombe - B.P. 40 - 34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57 - Mail : clermontais-34@orange.fr

Directeur de publication : Alain CAZORLA

Rédaction : Service Communication